



DÉLIBÉRATION N°100/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Octobre 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles.

Date de la convocation : 08/10/2024

Date de la publication : 08/10/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - VALADE Pierre - DALL'ANESE Lisa - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène - DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme RESSES Lisa, DILMAN Patrick, ALLARD Aurélie, BAGES-LIMOGES Carine, MILANESE Antoine.

Absents : M. Mme.

Procurations : Mme RESSES Lisa à DALL'ANESE Lisa
M. DILMAN Patrick à POLONI Pascal
Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18
Procurations : 3
Votants : 21

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 4

DÉLIBÉRATION N° 100/2024 OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE GRAVEYRON – VOIRIE RELIANT L'ECO QUARTIER AU CENTRE BOURG.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5216-1 et suivants.

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération a été sollicité par la commune de Sainte-Bazeille pour le réaménagement de l'avenue Graveyron, voie structurante du bourg.

L'objectif est d'intégrer à cette voirie, qui relie l'écoquartier au centre bourg, des équipements dédiés aux modes de déplacement doux (espace partagé piéton et cycle) des équipements permettant de ralentir la circulation (plateaux ralentisseurs et écluses).

L'avenue Graveyron est une voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Val de Garonne Agglomération, en tant que gestionnaire de cette voirie, portera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est placée sous maîtrise d'ouvrage communale par convention de délégation.

Le coût global de l'opération, pour les seuls travaux de voirie, est estimé à 261 490,00 € HT, soit 313 788,00 € TTC.

Le tableau de financement prévisionnel est annexé à cette délibération. Aussi, il est rappelé que la maîtrise d'ouvrage de la gestion des eaux pluviales (GEPU), mentionnée sur celui-ci, est uniquement à titre d'information et à des fins de demande de subventions.

À cela et conformément à la définition de l'intérêt communautaire, la commune de Sainte-Bazeille devra apporter à Val de Garonne Agglomération un fond de concours correspondant à 50% du reste à charge HT des travaux.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approuve la réalisation de l'opération de réaménagement de l'avenue Graveyron sur la commune de Sainte- Bazeille.

Valide le plan de financement prévisionnel annexé à cette délibération, pour un montant estimatif de 261 490,00 € HT soit 313 788,00 € TTC.

Précise que conformément à la définition de l'intérêt communautaire de la voirie, la commune de Sainte-Bazeille apportera un fond de concours correspondant à 50% du reste à charge HT de l'opération, sur présentation d'un état détaillé définitif.

Précise que cette opération devra faire l'objet d'une délibération concordante de la part de la commune de Sainte- Bazeille.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 15/10/2024 et de l'affichage en date du 15/10/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.